

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 30 mai 2024**

Objet : Raccordement et Contractualisation d'IRU FON par DORSAL auprès d'Axione Limousin pour le Département de la Corrèze : connexion des Panneaux à Affichage Variable (PMV) de Mulatet et de Feix à Tulle

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à quatorze heures et trente minutes, le bureau du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-sept mai 2024, se réunit en session ordinaire, en salle Feu, à la Maison Régionale des Sports, site de Gaïa, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 19 – 43 voix

Présents : 14 (dont 4 procurations) – 34 voix

Votants : 14 Pour soit 34 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 1 voix - Président	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mr François VINCENT – 5 voix – 1 ^{er} VP – PRESENTIEL	Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mme Hélène ROME – 5 voix – 2 ^{ème} VP – VISIO	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE – 5 voix – 3 ^{ème} VP – VISIO	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 5 voix – 4 ^{ème} VP – VISIO	Vice-Président Département Haute-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 1 voix – 5 ^{ème} VP – VISIO	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6 ^{ème} VP – VISIO	Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7 ^{ème} VP – (procuration donnée à Mr Vilard)	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Camille CARCAT - 1 voix – (procuration donnée à Mr Grass)	Vice-Président CC Creuse en Marche
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Mathieu HAZOUARD – 5 voix – (procuration donnée à Mr Vincent)	Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mme Sarah GENTIL – 1 voix – (procuration donnée à Mr Bost)	Adjointe au Maire de la Ville de Llmoges
Mr Pierre PEYRAMAURE – 1 voix – PRESENTIEL	Délégué du Syndicat de la Diège
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire CC Ouest Limousin

Sont excusés :

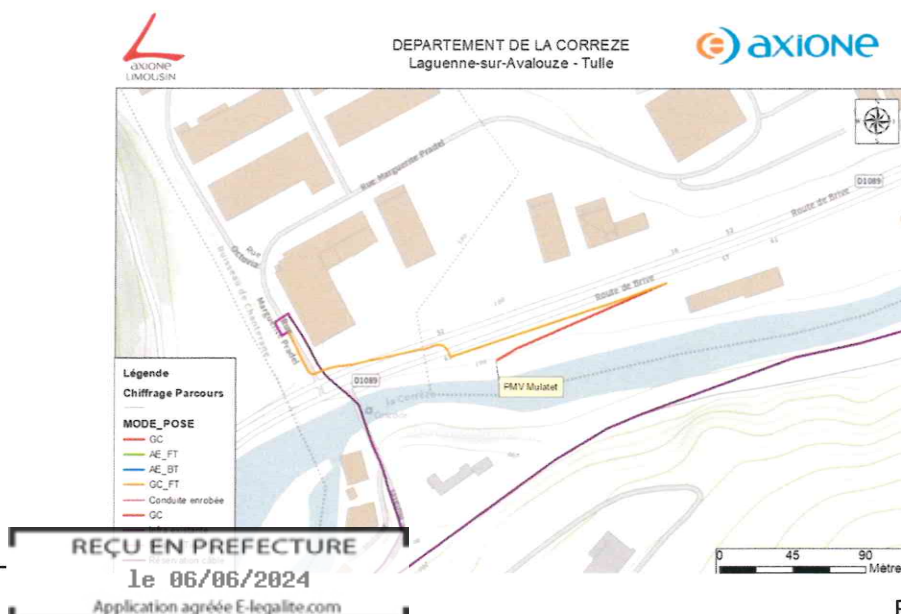
Mr Francis COMBY – 1 voix	Président CC Pays Lubersac Pompadour
Mr Alain FAUCHER – 1 voix	Vice-Président de la CC de Noblat
Mr Albin FREYCHET – 5 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Henri LECLERE – 1 voix	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Vincent TURPINAT – 1 voix	Vice-Président CC Creuse Confluence

Le Département de la Corrèze a sollicité le syndicat mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité d'acquérir des droits d'usage exclusif de fibre optique noire (FON) pour assurer le pilotage de deux Panneaux à Affichage Variable (PMV – gestion de l'information aux utilisateurs des routes départementales).

Deux sites sont concernés : PMV de Mulatet à Tulle, et PMV de Feix à Tulle.

L'interconnexion de ces sites nécessite des travaux d'extension du réseau :

- pour le PMV de Mulatet : déploiement de câble sur 402 ml dont 116 ml de création GC – montant estimatif des travaux : 16 101 € HT



- pour le PMV de Feix : déploiement sur réseaux tiers existants sur 2086 ml – Montant estimatif des travaux : 28 123 € HT



Les travaux seront réalisés dans le cadre du marché VDR19.

Le plan de financement relatif à ces deux opérations de travaux d'extension est le suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Département de la Corrèze	44 224 € HT	100,00%
TOTAL	44 224 € HT	100%

En parallèle, DORSAL commandera à Axione Limousin des IRU FON pour les deux sites concernés.

Pour le PMV Mulatet

Offre FON Eléments de Réseau d'Axione Limousin (dernier bon à tirer « BAT ») : 6763 ml de fibre RIP 1G existante - BAT : 2500 € HT

Pour le PMV Feix

Offre IRU FON fin de DSP pour un linéaire de 2201 ml au tarif FON du catalogue Axione Limousin, maintenance annuelle incluse : 10 564,80 € HT

Par convention, DORSAL octroiera gracieusement ces droits d'usage ainsi acquis au Département de la Corrèze.

Le montant de souscription de ces droits d'usage s'élève à 13 064,80 € HT selon le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT TTC	POURCENTAGE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE	13 064,80 € HT	100,00%
TOTAL	13 064,80 € HT	100%

Ces deux opérations se rapportent au budget principal de DORSAL.



Après avoir délibéré, les membres du bureau décident, à l'unanimité :

- d'autoriser la mise en œuvre de ces deux nouvelles opérations
- d'accepter les plans de financement de ces opérations tels que détaillés ci-dessus,
- d'autoriser le Président à procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,
- d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à ces opérations.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



SYNDICAT MIXTE
27, bd
de la Corderie
Limoges
DORSAL